

La responsabilité sociétale dans l'entreprise et la norme ISO 26000

Comment le secteur privé en général peut utiliser la norme ISO 26000 ?

La première responsabilité d'une entreprise est de générer des profits et de la croissance, ce qui implique des investissements stratégiques et une gestion orientée vers de plus en plus de bénéfices et de moins en moins de dépenses où l'emploi lui-même n'est qu'une variable parmi d'autres.

La responsabilité sociétale est apparue à ses débuts comme un casse-tête pour l'entreprise habituée à chiffrer toute opération qu'elle entreprenait car, pour elle, parler de la RSE comme investissement, supposait qu'elle puisse chiffrer le coût de la démarche et le rendement que cela entraîne. En effet, l'on sait que toute entreprise qui investit dans une opération de gestion espère un retour sur son investissement ou, pour le moins, une valeur ajoutée qui soit mesurable.

Ce risque dans l'entreprise s'est de plus en plus amoindri avec l'avènement du concept de développement durable. En effet, pour toutes sortes de raisons sociales, environnementales, politiques et économiques des 30 dernières années, l'entreprise a compris qu'elle a intérêt à s'engager dans le développement durable et donc à conjuguer performance et responsabilité.

Le développement durable est ainsi devenu pour un grand nombre d'entreprises une démarche incontournable et même une exigence influant de plus en plus sur sa performance commerciale. Cette exigence a été mue par :

- Des réglementations nationales et internationales de plus en plus précises et dures (respect de la santé, de l'alimentation, droit à l'éducation pour tous, droit au travail, lois sur l'environnement, lois sur les investissements transparents, droits de l'homme, équité des genres, etc.)
- Des règles de plus en plus précises en matière de politiques d'achats durables, notamment chez les plus gros acheteurs que sont les États (voire nouvelles politiques

d'appels d'offres des Commissions nationales des marchés en charge des achats alignées sur des politiques régionales d'achats publics durables à l'exemple de l'UEMOA et de l'Union européenne);

- Des consommateurs de plus en plus vigilants car de plus en plus avertis et organisés dans des associations nationales et internationales appelant l'entreprise à plus de responsabilité dans la production de biens et services durables à mettre sur le marché.
- Des bailleurs de fonds, des banquiers et des assureurs dotés de plus en plus d'outils d'évaluation des demandes d'investissement au plan des risques sociaux et environnementaux pour une meilleure prise de décision pour accorder ou non les subventions, les crédits, les assurances et les garanties.

L'entreprise a compris que, dans cette mouvance mondiale, la performance financière ne suffit plus pour apprécier sa performance et sa durabilité corporative, voir sa longévité.

Ce sursaut qualitatif est aujourd'hui réalité car de très nombreuses entreprises ont épousé le triptyque sociétal, économique et environnemental pour mesurer leur progrès, voir leur performance, et elles s'en sortent gagnantes.

La crise financière actuelle est devenue une crise économique et, plus profondément, une crise de valeur. Aujourd'hui, l'entreprise a compris qu'elle a une responsabilité vis-à-vis de tous les cercles d'influence qui l'entourent et sur lesquels elle a un impact réciproque : les consommateurs, les fournisseurs, les employés, l'environnement, l'administration publique, etc.

C'est dans ce contexte que la nouvelle norme ISO 26000 vient jouer un rôle important d'aide à l'entreprise pour mettre en œuvre sa responsabilité sociétale voire son adhésion aux principes du développement durable.

Pour AFNOR, « *La responsabilité sociétale des organisations se définit comme la contribution de ces dernières au développement durable. L'ISO 26000 explore ces concepts, les approfondit et nous apporte des repères forts, à la fois sur les moyens*

et sur le fond, à travers sept questions centrales et sept principes de la RSO. La norme porte à la fois sur la réflexion stratégique des organisations et ses modalités, sur les moyens, sur les buts et sur le déploiement opérationnel de la responsabilité sociétale. L'ISO 26000 prend par ailleurs acte que les réponses de chaque organisation en termes de responsabilité sociétale sont uniques : elles dépendent de leur activité, de leur contexte, de leur culture, dans un monde en constante évolution où connaissances, innovation et attentes des parties prenantes, influent en permanence sur l'état de l'art des pratiques de responsabilité sociétale. L'ISO 26000 ne fait donc pas appel à un jugement binaire : « je suis développement durable » ou « je ne le suis pas ».

Un grand effort de communication et de vulgarisation est donc urgent pour rendre accessible la norme auprès des entreprises. C'est ce que fait le Réseau Alliances dans sa plaquette sur ISO 26000.

LES APPORTS DE L'ISO 26000 POUR L'ENTREPRISE

- Disposer d'un cadre commun et partagé, pour agir et exercer la RSE
- Identifier et s'engager avec les parties prenantes
- Améliorer crédibilité des rapports et déclarations à propos de la RSE
- Mettre en relief les résultats obtenus et les progrès
- Accroître la satisfaction et la confiance des clients
- Être un outil de référence cohérent avec les initiatives et les référentiels existants

Par ailleurs, Mélanie Houle, comme plusieurs chercheurs dans le domaine de la RS, en se penchant sur comment la norme ISO 26000 se déclinerait dans les entreprises désireuses de se déclarer socialement responsables (*Adaptation d'outils de responsabilité sociale des entreprises face à la norme ISO 26000 - Application à l'entreprise Boréal - Informations Stratégiques - 2011*) rappelle à juste titre que, selon la norme ISO 26000, « la mise en œuvre se fait à travers deux pratiques fondamentales ainsi que sept pratiques d'intégration de la responsabilité

LES BÉNÉFICES DE L'ISO 26000 POUR L'ENTREPRISE

- Un investissement pour une meilleure maîtrise des risques
- Une meilleure capacité d'anticipation et de résistance
- L'émergence de nouveaux modes de garantie et de reconnaissance
- Une collaboration et un dialogue avec les parties

sociale dans une organisation définies respectivement dans les articles 5 et 7 de la norme ». Ces 9 pratiques sont les suivantes :

1. Identifier la responsabilité sociale, c'est-à-dire, identifier les questions centrales et les domaines d'action pertinents et la sphère d'influence de l'organisation (5.2);
2. Identifier et dialoguer avec les parties prenantes (5.3);
3. Établir la relation entre les caractéristiques de l'organisation et la responsabilité sociale (cette pratique est fortement reliée aux deux premières) (7.2);

Les fiches ISO 26000 sont publiées par l'IEPF

Directrice de la publication

Fatimata Dia Touré, Directrice, IEPF

Responsable du projet

Tounao Kiri, Spécialiste de programme, chargé du Projet SNDD, IEPF

Fiche éditée avec la collaboration du Bureau de normalisation du Québec (BNQ), assurant la présidence du Réseau Normalisation et Francophonie (RNF).

Auteur

Boufeldja Benabdallah, Secrétaire du programme de déploiement de la norme ISO 26000 dans l'espace francophone, BNQ, RNF

Édition et réalisation graphique

N Pixel



Institut de l'énergie et de l'environnement
de la Francophonie
IEPF

L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il est né en 1988 de la volonté des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones de conduire une action concertée visant le développement du secteur de l'énergie dans les pays membres. En 1996, cette action a été élargie à l'environnement. Basé à Québec (Canada), l'Institut a aujourd'hui pour mission de contribuer au renforcement des capacités nationales et au développement de partenariats dans les domaines de l'énergie et de l'environnement.

Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF)

56, rue Saint-Pierre, 3^e étage, Québec (Québec), Canada G1K 4A1

Téléphone : + 418 692-5727 • Télécopie : + 418 692-5644

Courriel : iepf@francophonie.org • Site Internet : www.iepf.org

Imprimé sur du papier contenant des fibres recyclées postconsommation.



Juin 2012



4. Appréhender la responsabilité sociale et donc, déterminer la pertinence et l'importance des questions centrales et des domaines d'action afin d'établir les priorités de l'organisation (7.3);
5. Intégrer la responsabilité sociale dans les systèmes et les procédures, la définition de l'orientation de l'entreprise, la sensibilisation et la formation (développement de compétences) (7.4);
6. Communiquer sur la responsabilité sociale, soit la reddition de compte (7.5);
7. Améliorer la crédibilité de l'organisation en matière de responsabilité sociale, entre autres, la crédibilité des rapports et des déclarations (7.6);
8. Revoir et améliorer les pratiques liées à la responsabilité sociale (7.7);
9. Participer à des initiatives volontaires (7.8).

Selon Castka and Balsarova (2008b), *les entreprises seraient plus enclines à adopter un standard volontaire comme ISO 26000, s'il y a une bonne reconnaissance de celui-ci au sein de leurs parties prenantes et lors de partenariats d'affaire à long terme permettant l'établissement d'une confiance mutuelle entre les entreprises dans la chaîne de valeur. De plus, le fait qu'une entreprise possède déjà un système de gestion (ISO ou autres) pourrait constituer un incitatif à l'adoption d'ISO 26000 puisque la structure déjà en place faciliterait l'implantation des diverses mesures.*

Autant de citations illustrant l'intérêt que les entreprises découvrent dans l'utilisation de la norme ISO 26000 qui les aide dans l'identification de la responsabilité sociale et son intégration dans le système d'organisation, la reddition de compte et finalement l'amélioration des pratiques.

Pour les entreprises, la norme ISO 26000 est l'amorce d'une nouvelle révolution d'ouverture du dialogue avec les parties prenantes et les sphères d'influence.

Par sa construction ouverte, ne nécessitant pas de certification, cette norme interpelle l'initiative volontaire de l'entreprise. Dans cette nouvelle dynamique balisée déjà par les principes du développement durable, l'entreprise a maintenant les outils que lui fournit la norme ISO 26000 pour, tout en assurant sa raison d'être... réaliser de meilleurs profits en respectant les règles et les lois – investir dans l'espace capital humain et droits de l'homme, production de biens durables, relation positive avec le consommateur et la société civile et protection de l'environnement.

Cela ne va pas sans interrogation de la part de l'entreprise qui souhaite embarquer dans cette révolution tranquille. En effet, plusieurs aspects demeurent dans le lot des inquiétudes de l'entreprise face à l'ISO 26000 en vue de la mise en œuvre de la RS dans son organisation :

1. Comme signaler plus haut, l'entreprise est pressée de se voir rassurée à l'effet que les coûts reliés à l'adoption de la norme ISO 26000 pour intégrer la RS dans ses opérations sont un réel investissement donc nécessitant un retour (profits supérieurs, meilleure image auprès du consommateur, meilleure solvabilité sociétale auprès du banquier, une bonne note auprès de la fiscalité de l'État, etc.);
2. Ce nouveau poste stratégique de l'entreprise nécessite des ressources humaines ayant les compétences en matière de RS et en matière d'ISO 26000 afin de mieux connaître ses parties prenantes et donc d'ouvrir un dialogue et des relations positives, ressources humaines qu'elle n'a pas;
3. Concilier sa raison d'être traditionnelle avec sa nouvelle mission d'entreprise se préoccupant de développement durable, de parties prenantes à la table de décision, d'organisation du travail dans une dynamique de démocratie participative, etc., c'est révolutionner toute sa culture.

C'est en fait le défi que propose la norme ISO 26000 et sur lequel de plus en plus d'entreprises font le pari de la réussite et de l'exemplarité sans renier le bienfait des autres initiatives nationales et mondiales.

COMMENT CETTE NORME PEUT-ELLE SERVIR AUX PME DU SUD ?

Avant de traiter de la question « PME du Sud et norme ISO 26000 », il est utile de voir d'un peu plus près la question des PME en général face à cette norme.

L'étude la plus fouillée sur « l'évaluation circonstanciée de la pertinence de la norme pour les PME² » a été réalisée par l'Institut international du développement durable (IISD) de 2007 à 2008 pour le compte du Secrétariat suisse d'État à l'économie (SECO).

Les statistiques collectées par cette étude et le survol réalisé pour le compte de l'IEPF (B. Benabdallah, 2012) dans l'espace francophone sur les efforts menés mondialement pour promouvoir la responsabilité sociétale dans les PME sont significatifs de l'intérêt avéré de ces dernières. En effet, il a été noté ce qui suit :

IISD (2008) à l'échelle internationale	IEPF (2012) pour l'espace francophone
• 87 sites Web encourageant la responsabilité sociétale des entreprises et/ou une gestion plus verte des entreprises de toutes tailles, y compris les PME • 180 universités et écoles de gestion offrant des programmes d'enseignement spécifique sur les PME et la responsabilité environnementale et sociétale au niveau du premier cycle ou du deuxième cycle • 28 travaux universitaires de recherche sur la dynamique de la responsabilité d'entreprise dans les PME, publiés en anglais entre mars 2006 et mars 2008 • 39 événements nationaux et internationaux (conférences, ateliers, séminaires, tables rondes) ayant un lien avec le développement durable et les PME, de janvier 2007 à mars 2008 • Plus de 17 outils et lignes directrices sur la responsabilité environnementale et sociétale ayant pour cible les PME	• 77 organismes délivrant des formations aux entreprises et autres institutions publiques • 36 centres de formation, écoles de gestion et universités offrant des formations continues et à la carte, des programmes de maîtrise et de doctorat et de la recherche. • Une vingtaine d'ouvrages didactiques et de vulgarisation en français sur la RS et sur la norme ISO 26000 • Au-delà de 30 manifestations nationales ou régionales en collaboration avec des organismes francophones • 81 outils recensés dont 35 en français (Étude IEPF par Cap Conseil Belgique, 2007)

Les PME sont des organisations dont les effectifs et le chiffre d'affaires varient d'un pays à l'autre. Toutefois, selon plusieurs études, les PME (toutes tailles confondues) représenteraient jusqu'à 97 % des entreprises dans le monde, 40 à 60 % du PIB mondial. Dans les pays en développement, c'est environ 99 % du tissu entrepreneurial qui est constitué de PME et TPE (très petites entreprises).

Dans les pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE), 70 % de l'emploi se retrouve dans ces PME.

L'étude menée par l'IISD montre que, « *motivées par le prestige de la marque et la valeur attachée aux normes ISO dans le monde, les PME s'intéresseront à l'ISO 26000 en tant que document de référence fournissant une définition complète de la responsabilité sociétale et un descriptif détaillé de tout ce qu'elle recouvre* ».

Cependant, toujours selon cette étude, « *plus de 89 % des PME interrogées ne prévoient pas d'utiliser la norme qu'elles considèrent trop volumineuse et couvrant un spectre trop large pour servir de ressource pratique* », d'où la nécessité de communication, sensibilisation, développement des compétences et renforcement des capacités dans le domaine.

Par ailleurs, bien avant l'adoption de la norme ISO 26000, les PME du Sud ont eu à leur disposition plusieurs outils et référentiels d'aide pour décliner le développement durable dans leurs actions. Certains peuvent s'appuyer sur les dispositifs internationaux (Global Compact en utilisant les critères d'évaluation de la GRI, etc.) et sur des cadres institutionnels ou juridiques nationaux dans ces domaines (charte de l'environnement, SNDD, normes, etc.)

Une étude récente sur les PME au Maroc et en Tunisie a fait ressortir une grande variabilité d'intérêts pour ces PME et plusieurs freins dans l'adoption de la RSE dans leurs organisations.

Pour certaines, valeur et éthique personnelle du manager, pression de la maison mère et des donneurs d'ordres, etc. sont les forces qui les poussent vers la RS.

Pour d'autres, faiblesse des ressources, vulnérabilité économique, manque d'information, insuffisance de personnel qualifié, cadre réglementaire défaillant, etc., sont les freins qui empêchent l'adhésion à cette démarche.

C'est un peu pour ces raisons que plusieurs d'entre elles adhèrent au Pacte Mondial avec comme obligation de communiquer sur les progrès qu'elles réalisent en matière de développement durable et de RSE. Cette démarche, appelée « *Communication sur le Progrès* » (COP), consiste pour les adhérents à communiquer avec leurs parties prenantes, chaque année, en décrivant comment elles mettent en œuvre les principes du Pacte Mondial et quels sont les résultats attendus ou atteints. La communication peut se faire sous forme de rapports de DD ou autres rapports publics, d'un site web ou d'autres moyens de communication. La préparation et la rédaction des COP par les PME adhérentes se font sur la base d'une correspondance entre les dix principes du Pacte Mondial et des indicateurs préconisés par le Global Reporting Initiative (GRI).

Pour intégrer une démarche de RSE et de développement durable à leur stratégie, les PME peuvent s'appuyer aussi sur des outils existants, en particulier les normes de management de la qualité (ISO 9001), de management de l'environnement (ISO 14001, EMAS), de management de la sécurité au travail (OHSAS 18001), d'écoconception (ISO/TR 14062), etc. Ce sont autant d'outils qui favorisent l'amélioration continue de la performance globale des entreprises notamment en matière de responsabilité environnementale et plus largement de développement durable. La norme ISO 26000 disponible depuis

Le GRI est une organisation internationale privée dont le but est de promouvoir la publication d'informations relatives au développement durable. Un référentiel de reporting « développement durable » est proposé. Il est destiné à fournir aux organisations un modèle de référence, accepté d'un commun accord, pour l'élaboration de leur rapport de performance économique, environnementale et sociale, dans le cadre de la COP.

novembre 2010, est, venue dans cet échiquier des outils déjà existants¹, se présenter comme un instrument global de mise en œuvre de la responsabilité sociétale des organisations.

Néanmoins, dans les pays en développement, l'intérêt des PME à la RS et à l'utilisation de la norme ISO 26000 est loin d'être acquis. La nécessité d'organiser des séminaires de sensibilisation et de formation de formateurs est primordiale pour constituer une offre de services pas trop onéreuse et surtout au fait des situations nationales : économique, environnementale, politique, culturelle et sociale. La souplesse en termes de gestion, due à la petite taille des PME, est un atout important pour un meilleur contact avec leurs parties prenantes et avec leurs fournisseurs sur lesquels elles peuvent avoir un impact important dans la promotion de la RS.

Dans certains pays, les dispositions internationales couvrant le développement durable, et sa déclinaison au niveau de l'entreprise sous l'appellation RSE, sont relayés et renforcés par des dispositifs institutionnels tel que les cadres juridiques, les dispositifs de normalisation et de labellisation, etc..

Aujourd'hui, les PME en général, y compris dans les PED, adoptent de plus en plus le vocabulaire du développement durable, voire de la responsabilité sociétale, et les gestes qui en découlent mais pas suffisamment pour constituer un effet de masse significatif d'où le défi mondial de l'ISO 26000.

« En raison de leur petite taille [] les PMO peuvent, en fait, représenter des opportunités intéressantes en matière de responsabilité sociétale. Elles sont généralement plus souples en termes de gestion de l'organisation, souvent en contact étroit avec les différents acteurs locaux et leur direction générale exerce habituellement une influence plus directe sur les activités de l'organisation. » ISO/FDIS 26000, art. 3.3.4, encadré 3.

1. Inventaire sur la législation, les conventions, les référentiels, les codes de conduite, les labels, les méthodes et indices boursiers dans le domaine de la responsabilité sociétale - IEPF/CAP Conseil, 2007

Plusieurs experts ont noté « qu'en raison de leur taille et de leur présence discrète dans les marchés, les PME ont tendance à échapper à la vigilance des autorités, et à passer à côté de l'assistance des gouvernements et des agences d'aide. Elles sont cependant les premières à subir les effets de la mondialisation, y compris ceux de la crise économique actuelle et de la baisse de la consommation qui en découle. »

En effet, à l'occasion de manifestations et études sur le développement durable et la RS en entreprise, certains pays du Sud ont mis en évidence le fait que l'adoption de la responsabilité sociétale dans une PME devrait, dans un 1^{er} temps, se faire par des actions pratiques, simples et à investissement presque nul faisant appel aux organismes internationaux et régionaux pour des appuis en terme de mobilisation des compétences et de subventions de ces actions.

En raison de leur grand nombre, de leur gestion et de leur capacité de prendre rapidement des décisions au plan des innovations, les PME y compris celles du Sud constituent le passage obligé de la norme ISO 26000.

Dans un séminaire organisé en octobre 2010 par l'UMAQ (Union marocaine pour la Qualité) appuyée par la SNIMA (organisme de normalisation du Maroc), les entreprises présentes et vivement intéressées par la RSE et la Norme ISO 26000 ont retenu les considérations suivantes :

- tenir compte du fait que les procédures internes de management, l'élaboration de rapports à l'attention des parties prenantes ainsi que d'autres processus, peuvent être plus informels et se caractériser par une plus grande souplesse pour les PMO que pour les organisations de plus grande taille, sous réserve de préserver des niveaux appropriés de transparence;
- être conscientes du fait que, lors de l'examen des sept questions centrales et de l'identification des domaines d'action pertinents, le contexte propre à l'organisation, les conditions dans lesquelles celle-ci opère, ses ressources et les intérêts des parties prenantes, devraient être pris en compte, tout en convenant que chaque organisation est concernée par la totalité des questions centrales mais pas par tous les domaines d'action;
- se concentrer dès le départ sur les domaines d'action et impacts qui ont une grande importance pour le développement durable. Il convient également que les petites entreprises aient un plan à disposition pour traiter des autres domaines d'action et impacts, en temps voulu;
- se faire aider par les organismes publics appropriés, des groupements d'organisations (telles qu'associations sectorielles et organisations professionnelles ou paires) et par les organismes de normalisation nationaux pour élaborer des guides pratiques et des programmes relatifs

à l'application de la Norme. Il convient que ces guides et programmes soient adaptés à la nature spécifique et aux besoins des PME et de leurs parties prenantes; et

- le cas échéant, agir collectivement avec des organisations sectorielles et paires plutôt qu'individuellement pour économiser des ressources et améliorer leur capacité d'action. Par exemple, pour des organisations intervenant dans des contextes et secteurs identiques, l'identification des parties prenantes et le dialogue avec elles peuvent être beaucoup plus efficaces si ces processus se déroulent collectivement.

COMMENT CETTE NORME PEUT-ELLE GARANTIR L'ÉQUITÉ DANS LES ÉCHANGES INTERNATIONAUX ?

Plusieurs initiatives internationales, régionales et bilatérales ont été lancées pour amorcer un travail en commun en vue de la mise en œuvre de la RS et de la norme ISO 26000 dans les entreprises.

L'Organisation internationale de la Francophonie

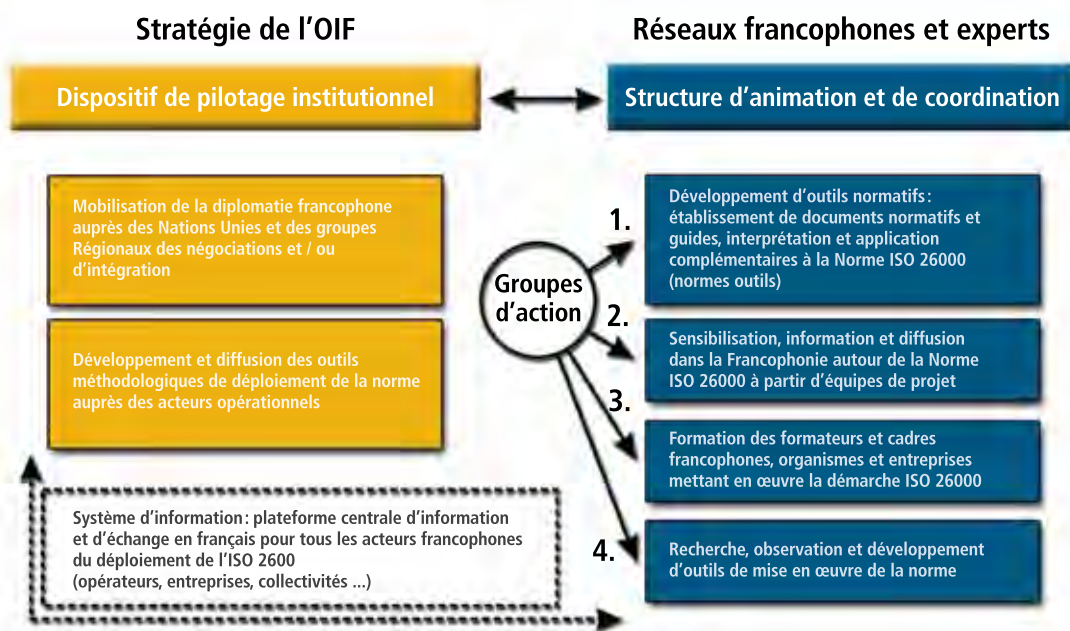
L'OIF a retenu dans les déclarations finales des Sommets de Québec (2008) et de Montreux (2010) la ferme intention des pays membres de promouvoir la responsabilité sociétale dans les activités de tout type d'organisation.

Au lendemain de l'adoption de la norme ISO 26000 par ses membres, l'OIF a emboîté le pas en amorçant le montage d'une initiative de haut niveau avec l'Organisation des Nations Unies pour l'utilisation de la norme ISO 26000 dans les organisations des pays membres.

Les trois directions de l'OIF – l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF), la Direction du développement durable et de la solidarité (DDS), et la Délégation à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme (DDHDP) – ont décidé d'unir leurs efforts pour participer à la mise en œuvre du mandat de l'OIF sur la RSE.

Une contribution originale et forte de la capacité de l'OIF à mobiliser les acteurs institutionnels et de la société civile par l'amorce de démarches ciblées dont certaines sont mises en œuvre et d'autres en cours de réalisation a été lancée au courant de l'année 2011.

Double approche par la Francophonie



Phase 1 : positionnement du programme de travail et des tâches (en cours d'achèvement)
 Phase 2 : établissement des partenariats institutionnels pour structurer l'initiative de partenariat (CDD19)
 Phase 3 : élargissement à d'autres communautés linguistiques ou des structurations régionales

En effet, l'OIF appuie :

- le cadre juridique international de la RS;
- les travaux de John Ruggie et du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies;
- les normes de l'Organisation internationale du travail;
- les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales;
- les actions diplomatiques visant à promouvoir les principes universels et le cadre juridique international de la RS;
- Les actions de sensibilisation des acteurs sociaux et économiques des pays membres en appuyant le programme de déploiement de la norme ISO 26000 en Francophonie du RNF;
- Les actions de renforcement de capacité dans la RS.

L'Union Européenne

Dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV) avec le Maroc et la Tunisie (1.2.1) et de l'Union Pour la Méditerranée (1.2.2.), la Commission européenne a arrêté des mesures et des plans d'actions en matière de DD et de RS.

La Politique de voisinage

Née en 2002 de la volonté de développer un espace de prospérité et de stabilité aux frontières de l'UE élargie, la Politique Européenne de Voisinage (PEV) vise à renforcer la coopération politique, sécuritaire, économique et culturelle entre l'UE et ses nouveaux voisins immédiats ou proches. A l'origine destinée aux nouveaux voisins de l'Est, puis étendue aux pays du Sud de la Méditerranée à la demande de la France, cette initiative s'est développée à compter de 2003.

La promotion du développement durable est l'un des principes fondamentaux retenus dans le cadre de cette politique. Il apparaît aux côtés de valeurs politiques fondamentales et de principes économiques défendus des deux côtés de la Méditerranée.

Ces valeurs sont la démocratie, l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme. Les principes sont l'économie de marché, le libre échange, la réduction de la pauvreté et la mise en œuvre de réformes politiques, économiques et sociales.

L'UPM a été fondée à l'initiative du président de la République française Nicolas Sarkozy, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

Le Processus de Barcelone, dit aussi partenariat Euromed, a été créé en 1995 sous l'initiative de J. Chirac à Barcelone, par l'Union européenne (UE) et dix autres États riverains de la mer Méditerranée (Algérie, Autorité palestinienne, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie).

L'Union Pour la Méditerranée

Le 13 juillet 2008, les chefs d'État et de gouvernement de 43 pays décidaient de mettre en œuvre un partenariat renforcé autour de la Méditerranée dans le cadre d'une Union Pour la Méditerranée (UPM). L'UPM, dont l'appellation officielle est « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », est une organisation internationale intergouvernementale à vocation régionale.

Ces différents axes font l'objet des réunions ministérielles multiples, dont celle du 25 juin 2009 tenue sous le titre du développement durable, cette réunion a traité quatre enjeux essentiels relatifs à la responsabilité environnementale dont les champs d'action sont: l'eau, les transports, l'énergie et le développement urbain.

Le Sommet des Chefs d'État d'Afrique et de France

La Déclaration publiée lors du XXV^e Sommet des Chefs d'État d'Afrique et de France tenu à Nice en mai et juin 2010, reconnaissait et accueillait favorablement la Déclaration et la Charte sur la responsabilité sociétale des entreprises, adoptées par les entreprises et institutions africaines et françaises comme un des exemples louables de bonne pratique de gouvernance des entreprises sur le continent.

Reconnaissant le rôle joué par un secteur privé fort, indépendant et responsable comme moteur essentiel du développement économique en Afrique, la Charte souligne l'importance de la responsabilité économique, sociale et environnementale qui doit être exercée *progressivement* et en coopération avec tous les acteurs. ■